VILLE DE BRUXELLES

**Service de Promotion de la Santé à l’Ecole SPSE**

***Téléphone : 02/274.56.30 – messagerie d’urgence hors heures d’ouverture : 02/274.56.56***

***Fax 02/274.56.38 - Mail :*** [sec.medscol@brucity.education](mailto:sec.medscol@brunette.brucity.be)

**A l’attention des parents**

**Ecole : Institut De Mot-Couvreur**

**Date : 18/09/2020**

**Concerne :** contact à risque avec cas Covid 19

Cher(s) parent(s),

Votre enfant fréquente une classe où 2 élèves ont été testés positifs pour **COVID-19.**

Cela signifie que des mesures de précaution sont nécessaires pour suivre son état de santé et éviter la propagation du virus.

Il est nécessaire que votre enfant **reste à la maison** et **de contacter votre médecin** par téléphone rapidement afin d’effectuer un test. Si vous n’avez pas de médecin traitant, vous pouvez former le 1710 si vous habitez à Bruxelles, sinon le 1733 pour un médecin de garde.

Votre médecin déterminera la durée de l’absence et la prise en charge nécessaire. En cas de test négatif, on calcule 14 jours à partir du dernier contact avec le cas. En cas de test positif, l’élève peut revenir à l’école après 7 jours si il n’a plus de symptômes et pas eu de fièvre les 3 derniers jours.

**Le médecin vous remettra une attestation à donner à l’école dont la date débute le lundi 21 septembre 2020.**

Durant cette période, il est nécessaire :

-de prendre sa température 2x par jour

-de surveiller l’apparition de symptômes

-de suivre des mesures d’hygiène strictes, voir document ci-joint.

-de respecter la distanciation physique

Si votre enfant ou un membre de votre famille développe de la fièvre ou d'autres plaintes d’infection virale aigüe (toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente) ou une aggravation d’un asthme, allergie, **appelez votre médecin par téléphone** pour l’informer.

En cas de test positif, veuillez nous avertir dans les plus brefs délais.

Si un membre de votre ménage appartient à un groupe à risque de développer une forme plus sévère en cas d’infection par le COVID-19 (par exemple les personnes âgées de plus de 65 ans ou porteuses d’une maladie chronique), faites particulièrement attention. Et n’hésitez pas à contacter votre médecin pour évaluer avec lui les éventuelles mesures particulières à prendre.

Vous trouverez l’ensemble des mesures d’hygiène et de précautions à prendre dans le document joint à cette lettre, réalisé par Sciensano, organisme fédéral de santé publique.

Le service PSE vous joindra par téléphone dans les meilleurs délais pour vous expliquer de vive voix la situation. Par la suite, nous restons à votre disposition pour toute question.

Avec toute notre attention,

Drs Fabienne Henry et Valérie Hanozet

                                                                                     Médecins responsables SPSE de la Ville de Bruxelles